

A propos de notre société

Youssef Rekik - EASY PARK

07 68 67 23 36 easyparkairport@gmail.com

Dans les conditions générales de vente seront appelé "L'Entreprise" : EASY PARK

Le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente au moment de sa commande.

ARTICLE 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services suivants :

L'Entreprise a pour activité la location de parking sur terrain privé, de prestation de navette et des prestations d'entretien et de nettoyage de véhicules proposés aux clients non professionnels et professionnels.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site internet et prévaudront sur tout autre document.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de L'entreprise constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

ARTICLE 2- Services proposés

La société EASY PARK propose les services suivants :

2.1 La prise en charge par un voiturier de chez EASY PARK du véhicule du client

2.2Le transfert du véhicule du client par le voiturier jusqu'au parking sécurisé de l'enseigne

2.3La prestation d'entretien/lavage du véhicule

2.4Remise en main propre au client de son véhicule à son terminal d'arrivée par un voiturier de chez EASY PARK

ARTICLE 3 – Prix & remboursement

3.1Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le site internet, lors de l'enregistrement de la commande par L'entreprise.

3.2 Les prix sont exprimés en Euros et TTC.

3.3 Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par L'entreprise sur le site internet.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité mais L'entreprise se réserve le droit, hors période de validité, d'en modifier les prix à tout moment.

3.4 Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais éventuels.

3.5 Une facture est établie par L'entreprise et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

ARTICLE 4 - Déroulement de la réservation

La réservation passée par le Client sera considérée comme étant ferme et définitive par EASY PARK lorsque les

étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées :

4.1 Pour effectuer une Réservation de service de voiturier-parking, le client devra renseigner les champs obligatoires qui lui sont demandés tels que la nature du soin demandée, heure de rdv, , caractéristiques du

véhicule, le numéro du vol.

4.2 La réservation pourra être validée uniquement si les champs obligatoires sont intégralement renseignés et que le Client atteste avoir pris connaissance des présentes CGV et atteste les accepter sans réserve en cochant la case prévue à cet effet au moment de la finalisation de la commande.

4.3 Une fois les informations renseignées et validées, le client recevra, sur l'adresse électronique qu'il aura communiquée, un email de EASY PARK confirmant la prise en compte de sa réservation. Cela permettra l'allocation d'une place de stationnement dans nos parkings, d'un voiturier pour la prise en charge du véhicule ainsi que pour la restitution.

4.4 L'adresse électronique et le numéro de téléphone mobile fournis par le client seront utilisés par EASY PARK pour communiquer avec lui. Le Client devra informer la société de

tout changement d'adresse électronique ou de numéro de téléphone mobile et devra s'assurer de leur bon fonctionnement.

ARTICLE 5- Fonctionnement du service voiturier

Disponibilité horaire du Service et demande de modification par le Client

1. Les horaires du parking sont de 4h à 00H 7j/7. Pour toute demande de réservation en dehors de cette plage horaire, le client doit soumettre sa requête auprès du service client de la société qui se réserve le droit d'accepter ou non cette demande. En cas d'arrivée du client en dehors des horaires d'ouverture, EASY PARK se réserve le droit de refuser la prise en charge ou la restitution du véhicule du client.

2. Le client ne peut modifier le rendez-vous unilatéralement sans obtention de l'accord préalable de EASY PARK ; il est tenu de respecter les horaires et assume toutes les conséquences d'une arrivée anticipée ou retardée au rendez-vous convenu.

3. EASY PARK impose une arrivée sur le lieu du rendez-vous au moins 1h avant le début de son enregistrement. Le client est tenu d'informer dans les plus brefs délais la société en cas de modification des dates et/ou horaires de son retour dès qu'il en a connaissance.

4. En cas de retard du vol retour EASY PARK s'engage à faire son possible pour restituer le véhicule du client à l'heure souhaitée. Néanmoins, si le client se présente avec un retard perturbant l'organisation du service, EASY PARK se réserve le droit d'appliquer des frais supplémentaires.

5. Si le client souhaite modifier son horaire de prise en charge ou de restitution, il doit faire la demande par mail sur l'adresse suivante : easyparkairport@gmail.com ou par téléphone au 07 68 67 23 36

6. EASY PARK se réserve en outre le droit de refuser toute demande de modification de la réservation ou mais s'engage à proposer un horaire alternatif au client le plus rapproché possible de l'horaire de prise en charge ou de restitution souhaité.

7. Si la modification des horaires du client implique un allongement de séjour, le client se verra facturer les jours supplémentaires.

8. Si la modification des horaires du client implique une réduction du nombre de tranches de vingt-quatre

(24) heures de stationnement réglés par le client à la réservation, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement et/ou réduction de prix.

· Prise en charge du véhicule par EASY PARK et état des lieux

1. Le client doit se présenter à la date et à l'heure du rendez-vous convenues avec French Voiturier lors de sa Réservation et précisées dans l'email de confirmation reçu lors de la validation de la réservation.

2. Dès l'arrivée du client au point de rendez-vous, un voiturier de EASY PARK procède à un état des

lieux en réalisant des vidéos et photos du véhicule. Ce processus atteste de l'état du véhicule lors de son

dépôt. Cet état des lieux permet à EASY PARK de répondre à d'éventuels litiges.

3. Une fois l'état des lieux réalisé, et la voiture confiée la couverture assurantielle au véhicule confié démarre.

4. Le client confie les clés le certificat d'immatriculation et l'attestation d'assurance de son véhicule à EASY PARK le temps de son séjour.

5. Le client confirme que les éléments de sécurisation (triangle de signalisation et gilet jaune de sécurité) se trouvent à l'intérieur du véhicule conformément à la loi.

6. Le client devant se présenter à l'heure et au point de rendez-vous renseigné lors de la réservation, EASY PARK n'est pas responsable du délai de stationnement préalable à l'heure de rendez-vous renseignée et ne pourra en conséquence pas en supporter les coûts.

7. Le client devra donc transmettre un ticket de stationnement valable et acquitté à l'heure de prise en charge convenu dans la réservation en laissant un délai minimum raisonnable de validité au voiturier pour déplacer le véhicule. En cas de non-prise en charge par le client des frais préalables à l'heure de prise en charge, ces derniers pourront lui être facturés.

8. Dans l'hypothèse où le client aurait, après le dépôt de son véhicule, oublié des effets personnels dans le véhicule qu'il aimerait récupérer avant son départ, la société ne garantit pas de pouvoir les lui restituer ou ramener le véhicule.

9. Le client veillera à désactiver ou retirer son badge télépéage ou la reconnaissance par plaque d'immatriculation pour ne pas se voir facturer indûment des frais de stationnement au dépose-minute.

EASY PARK ne pourra être tenu responsable des facturations

Le voiturier transfère le véhicule

du client au parking situé au 16 rue maillet viry Châtillon et stationne le véhicule jusqu'au retour du Client.

· Stationnement du véhicule

EASY PARK stationne le véhicule dans un lieu clos et sécurisé. Le client autorise la société à garer le

véhicule et à le déplacer si nécessaire, notamment pour des besoins logistiques.

· Restitution du Véhicule au Client

Le voiturier acheminera le véhicule du client au point de rendez-vous indiqué dans l'email de confirmation de

réservation et procède à la remise des clés au client après avoir confirmé son identité.

En signant la restitution de son véhicule et à défaut de réserve ou réclamation expressément émises

lors de la restitution de son véhicule par le voiturier, le client reconnaît avoir récupéré son véhicule à

l'heure exacte de restitution et dans le même état que lors de sa prise en charge par EASY PARK . La société EASY PARK décline toute responsabilité si une dégradation quelconque venait à être constatée par le client après la restitution de son véhicule et/ou sans la présence du voiturier qui le lui a restitué.

ARTICLE 6 – Conditions de paiement

6.1 Le prix est payé par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes :

Paiement par carte bancaire

6.2 Le prix est payable comptant par le Client, en totalité au jour de la passation de la commande.

6.3 Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole défini par le prestataire de paiement agréé intervenant pour les transactions bancaires réalisées sur le site internet.

6.4 Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par L'entreprise.

6.5 L'entreprise ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paie pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

ARTICLE 7 – Responsabilité du Prestataire – Garanties

7.1 Seul les salariés de L'entreprise sont habilités à effectuer les manœuvres et restitutions de véhicule.

7.2 La responsabilité de L'entreprise ne saurait être engagés en cas de dommage occasionnés par des événements tels que les tempêtes, grêle, actes de vandalisme et tout autre dégât liés à des causes naturelles exceptionnelles ou non.

7.3 L'entreprise décline toutes responsabilités en cas de vol des effets personnels y compris lors des interventions effectués par les partenaires mandatés par L'entreprise.

7.4 L'entreprise a souscrit une assurance responsabilité civile concernant les dommages de quelque nature qu'il soit, occasionné lors du transfert vers l'aéroport.

7.5 L'entreprise ne pourra être tenu responsable en cas d'incident où d'embouteillage lors du trajet parking-aéroport, amenant le client à manquer son vol.

La garantie de L'entreprise est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client.

7.6 L'entreprise ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

7.7 Les Services fournis par l'intermédiaire du site internet sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité de L'entreprise ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

ARTICLE 8 – Responsabilité du Client

8.1 Le client s'engage à être le propriétaire, gardien et utilisateur dûment autorisé du véhicule de tourisme

qu'il remet à EASY PARK et qu'il dispose des assurances, contrôle technique à jour et du permis de conduire en cours de validité, selon les conditions requises par la législation.

8.2 Le client accepte que l'un des voituriers de la société récupère et conserve les clés de son véhicule

pendant la durée de son séjour au sein du parking.

8.3 Il appartient au client de calculer les délais nécessaires pour être à l'heure pour prendre son avion,

notamment au regard des contraintes en aéroport, en prenant en compte une marge de temps suffisant

pour retrouver son voiturier au lieu de RDV, et réaliser les formalités de prise en charge de son véhicule.

8.4 Le client s'engage à prévenir EASY PARK en cas de retard de plus de 1 heure sur son heure d'arrivée, par téléphone ou par courriel. Dans le cas contraire sa réservation sera annulée et des frais de 10 euros pourront lui être demandés pour la réactivation de sa réservation.

8.5 EASY PARK ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de refus d'embarquer opposé par la compagnie aérienne ou de chemin de fer, résultant d'un manquement du Client dans sa gestion des horaires.

8.6 Il appartient au client de s'assurer que son véhicule est dans un état de fonctionnement correct lors de son dépôt au parking.

8.7 Les pannes de toutes natures nécessitant une intervention sur le véhicule en stationnement sur notre parking sera à la charge du client.

8.8 Le client est tenu de préciser toutes particularités relatives au gabarit hors normes telle qu'une hauteur excédant 1m90. La responsabilité de EASY PARK ne peut être engagée en cas de méconnaissance de cette précision si des dégradations liées à ce paramètre sont commises durant de la garde du véhicule

ARTICLE 9 – Informatiques et Libertés

9.1 En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargé de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

9.2 Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé selon les modalités décrites à la rubrique « mentions légales » du site le site internet.

ARTICLE 10 Infraction lors du transfert du véhicule

Si une infraction au Code de la Route est constatée pour le véhicule, alors qu'il était sous la responsabilité de EASY PARK :

10.1 en cas de contrôle par les forces de l'ordre directement sur la voie publique : le procès-verbal et l'amende seront directement adressés au voiturier, qui honorerait ses responsabilités.

10.2 en cas de vidéo-verbalisation par caméra ou radar, un avis de verbalisation sera directement adressé au propriétaire du véhicule par courrier. N'étant pas notifié de l'infraction en amont de cet envoi, EASY PARK ne pourra être tenu responsable d'un manque d'information préalable à cet égard.

ARTICLE 11 – Droit applicable – Langue

11.1 Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

11.2 Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 12 – Litiges

12.1 Pour toute réclamation merci de contacter le service clientèle à l'adresse postale ou mail de L'entreprise indiquée dans la page des présentes CGV.

12.2 Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV et qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur ou par médiation, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun